



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville

Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)
03/07/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	26
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	1

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-cinq juin deux mil vingt-cinq.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie (arrivée à 21h12), Mme PIROT Sandrine, M. PIROT Gabriel, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie (arrivée à 21h12), M. CHARLIER Thierry, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. GARDIN Michel à Mme PIROT Sandrine, Mme COLLIN Anne-Marie à M. DAUMER Alain (jusqu'à 21h12), Mme DESILLE Nathalie à Mme BAKHOS Lara (jusqu'à 21h12)

Excusé(s) : M. ROULLIT Benjamin ;

Secrétaire de séance : Mme JAMAIN Rozanne ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non Participé
Unanimité	25	0	0	0

2025-07-57 - Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Servon-sur-Vilaine, porté par la société AGISOL Servon-sur-Vilaine

Rapporteur : Dominique MARCHAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment ses articles 82 à 102 ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Servon-sur-Vilaine et son zonage applicable ;

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Economique, urbanisation et agriculture en date du 15 janvier 2025 ;

Considérant que la société AGISOL Servon-sur-Vilaine, filiale en cours de création de la société SOVASOLEIL, elle-même détenue à 100% par l'AGILE (Agence de Gestion de l'Immobilier de l'Etat), a pour activité principale la conception, le financement, la construction et l'exploitation-maintenance d'installations de production d'énergie d'origine photovoltaïque ;

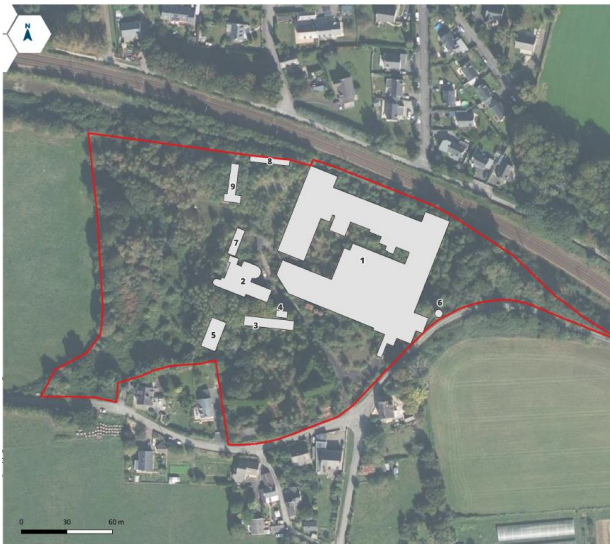


Considérant que la société AGISOL Servon-sur-Vilaine porte un projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque au sol destinée à produire de l’énergie électrique d’origine renouvelable, sur la parcelle cadastrale section AR numéro 88, lieu-dit « La Pampille » située sur le territoire de la commune de Servon-sur-Vilaine ;

Parcelle castrale du projet photovoltaïque		
Section	Numéro	Surface (m²)
AR	88	38 455



Parcelle cadastrale section AR, numéro 88, sur la commune de Servon-sur-Vilaine.



Vue aérienne du site du projet photovoltaïque de Servon-sur-Vilaine.



Considérant que ce projet revêt un caractère d'intérêt local et contribue aux objectifs nationaux de transition énergétique, conformément aux orientations fixées par la loi n° 2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Considérant en particulier que ce projet permettra :

- De réhabiliter un site pollué et déjà artificialisé en y implantant une infrastructure dédiée à la production d'énergie renouvelable, contribuant ainsi à une utilisation responsable des sols ;
- De participer à l'atteinte des objectifs de production d'électricité renouvelable de la région Bretagne, conformément aux ambitions fixées par le SCOT du Pays de Rennes, et le SRADDET Bretagne ;
- De sécuriser le site et améliorer le cadre de vie, tout en préservant l'environnement, notamment par la réalisation d'une étude d'impact environnemental dans le cadre du développement du projet ;
- De réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorant ainsi la qualité de l'air localement et contribuant aux engagements du Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) du Pays de Châteaugiron Communauté ;
- D'engendrer des retombées économiques pour les collectivités territoriales grâce aux recettes fiscales générées par l'exploitation de la future centrale photovoltaïque.

Il est rappelé que :

- Le projet a fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil municipal en date du 15 janvier 2025.
- Une visite du site a été organisée le 28 avril 2025, dans le cadre du lancement d'une démarche mémorielle.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'EMETTRE un avis favorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol porté par la société AGISOL Servon-sur-Vilaine ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager, dans la limite de ses attributions, toute démarche nécessaire pour faciliter la réalisation du projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Rozanne JAMAIN